DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal : le 03/10/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 16/10/2017

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

Délibération n° D-2017-406

Plan Climat Energie Territorial - Approbation du plan d'actions Cit'ergie de la ville de Niort et demande de labellisation Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-406

<u>Direction Participation interne -</u> <u>Accessibilité - Développement durable</u> Plan Climat Energie Territorial - Approbation du plan d'actions Cit'ergie de la ville de Niort et demande de labellisation Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dès 2011, la Ville de Niort s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre de sa politique énergie climat et l'adoption des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs se sont concrétisés par l'élaboration puis l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial en 2013.

L'élaboration de ce PCET a été menée dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA), promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement.

En novembre 2013, le 1er niveau de reconnaissance de ce label, le niveau Cap Cit'ergie, a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans.

Au regard de l'évolution de son potentiel d'actions mis en œuvre, qui a été constante du démarrage de la démarche à ce jour (passant de 34 % à 55%), le Conseil municipal a décidé par délibération du 09 mai 2016 de s'engager dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Cette labellisation est attribuée par la Commission nationale du label, sur la base d'une évaluation précise et objective réalisée par un auditeur Cit'ergie. Elle a lieu dès lors qu'une part significative des actions et des engagements de la collectivité a été mise en œuvre dans le cadre de ses compétences propres.

La présente délibération a pour objet de soumettre la proposition de plan d'actions issue des travaux du comité de pilotage, du comité technique et des groupes de travail thématiques.

LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Le comité de pilotage (Commission eau-énergie), a eu en charge d'orienter et de valider les travaux des groupes de travail. Il a assumé une fonction stratégique transversale de coordination, a défini les orientations prioritaires et les objectifs à atteindre.

Le comité technique s'est chargé du suivi opérationnel de la démarche. Il a suivi et assuré la transversalité du processus et préparé les décisions du comité de pilotage dans la détermination des objectifs et du plan d'actions.

Accompagnés par le Conseiller Cit'ergie, des groupes de travail ont établi l'état des lieux et le programme d'actions en fonction des objectifs définis par le comité de pilotage dans les domaines suivants :

- développement territorial;
- patrimoine de la collectivité ;
- approvisionnement en énergie, eau et assainissement ;
- mobilité ;
- organisation interne;
- communication et coopération.

LE PLAN D'ACTIONS CIT'ERGIE DE LA VILLE DE NIORT

6 groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises entre novembre 2016 et mars 2017 pour actualiser l'état des lieux et élaborer le plan d'actions, sur les bases des préconisations formulées par le comité de pilotage. Sur les bases du catalogue référentiel Cit'ergie (87 questions sur les 6 thématiques), la ville de Niort est évaluée comme atteignant 55% de son potentiel réalisé en termes de prise en compte de l'énergie, avec des actions programmées à hauteur de 5,7%. Pour mémoire, le label Cit'ergie est attribué aux collectivités atteignant au moins 50% de leur potentiel.

Lors de sa réunion du 01 février 2017, le comité de pilotage a pris connaissance de l'état des lieux initial, et des forces et faiblesses de la Ville de Niort, en termes de politiques énergétiques. Il a hiérarchisé les enjeux et rédigé une « feuille de route » pour les groupes de travail, dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions.

- 5 axes stratégiques ont été validés en termes d'enjeux pour les 4 ans à venir :
- adapter le territoire aux enjeux énergie-air-climat ;
- améliorer le suivi énergétique du patrimoine ;
- mieux partager l'espace public ;
- renforcer l'efficience de la ville de Niort ;
- la biodiversité et l'adaptation au cœur des enjeux.

Un total de 25 actions (déclinées en 49 sous actions), réparties dans les 6 domaines (Développement territorial - Patrimoine de la collectivité - Approvisionnement en énergie, eau et assainissement - Mobilité - Organisation interne - Communication et coopération), a ensuite été validé par le comité de pilotage du 14 juin 2017. Le tableau récapitulatif et détaillé des actions est annexé au présent rapport.

Axe 1 : Adapter le territoire aux enjeux Energie-Air-Climat

- réaliser un bilan Gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques sur le territoire en lien avec le bilan de la CAN :
- planification du développement territorial ;
- mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de qualité de l'air dans les projets d'habitat ;
- identifier et renforcer l'apparition de projets phare sur le territoire ;
- poursuivre et renforcer le travail avec le Syndicat des Eaux du Vivier autour des enjeux énergétiques :
- renforcer la collaboration avec les distributeurs d'énergie (amélioration des connaissances, optimisation des installations, actions vis-à-vis des habitants...);
- renforcer le travail dans le COPART autour de la gestion des déchets.

Axe 2 : Améliorer le suivi énergétique du patrimoine

- mettre en place un système de management de l'énergie ;
- développer un programme d'intervention pluri-annuel et mettre en place un système de suivi/ traçabilité des actions menées ;
- générer un document cadre des exigences énergétiques par typologie de bâtiment/ par usage ;
- formaliser les actions menées par typologie (chauffage, bâti, ...).

Axe 3: Mieux partager l'espace public

- agir en faveur des réseaux de chaleur ;
- agir pour mieux partager la rue ;
- mettre en place un « code de la rue » pour accompagner les démarches de mobilité douce et de partage de l'espace public ;
- relancer la réflexion autour des zones réservées pour le P+R (parkings relais) avec les autres autorités aménageuses (CAN Etat) ;
- déployer de nouveaux vélos électriques avec le service de Transport public gratuit.

Axe 4 : Renforcer l'efficience de la Ville de Niort

- partager avec les services les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agents ;
- développer l'approche en cout global dans les services qui le souhaitent ;
- intégrer la dimension santé/qualité de l'air dans les critères pour les produits d'entretien, peintures, etc. ;

- identifier le budget associé à la politique énergie et développer l'analyse « cout global simplifié » (investissement + cout d'entretien + cout de maintenance) ;
- établir un bilan d'activité annuel autour des questions climat-air-énergie ;
- mettre en place les filières de valorisation des déchets ramassés sur la voirie ;
- améliorer la mobilité des agents. Développer le covoiturage au sein de la collectivité pour tout type de trajet.

Axe 5 : La biodiversité et l'adaptation au cœur des enjeux

- agir pour réduire les îlots de chaleur ;
- maintenir la biodiversité dans les démarches de la Ville.

Au terme d'une première année de processus et de l'état des lieux réalisé par notre conseiller Cit'ergie, la Ville de Niort atteint un score de 55 % qui la rend éligible au label Cit'ergie (délivré si le score dépasse 50 %). Elle est ainsi maintenant en mesure de déposer un dossier de demande de labellisation Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label, laquelle dépêchera préalablement un auditeur pour confirmer la performance atteinte par la collectivité.

L'audit Cit'ergie et la Commission nationale du label examineront le dossier de la Ville de Niort en octobre et novembre 2017. La cérémonie de remise des labels aura lieu lors des assises de l'énergie, en janvier 2018 à Genève. Une fois lauréate, la collectivité conserve son label 4 ans, date à laquelle elle pourra potentiellement se réengager dans un nouveau processus de 4 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan d'actions Cit'ergie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander la labellisation Cit'ergie à la Commission nationale du label.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 3
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

annexe à la délibération du 9 octobre 2017 - tableau récapitulatif des actions

N° AXE	NOM AXE	N°ACTION	NOM ACTION	N° SOUS ACTION	NOM SOUS ACTION
1	Adapter le territoire aux enjeux Energie-Air-Climat	1.1	Réaliser un bilan Gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques sur le territoire en lien avec le bilan de la CAN		
		1.2	Planification du développement territorial	1.2.1	Réaliser un benchmark : retour d'expérience, bonnes pratiques dans la transversalité urbanisme-énergie et exemple d'intégration dans le PLU. Intégrer les préconisations de l'étude sur les îlots de
				1.2.2	chaleur dans le PLU
				1.2.3	Elaborer le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PSMV) en intégrant un volet énergétique
				1.2.4	Renforcer la pédagogie autour du PLU et du PSMV/ AVAP
				1.2.5	Mettre en œuvre des prescriptions et conseils aux habitants et mener des actions de sensibilisation
				1.2.6	Développer la police de l'urbanisme, notamment sur la thématique environnementale
		1.3	Mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de		
		1.4	qualité de l'air dans les projets d'habita1 Identifier des projets phare sur le territoire – renforcer - l'apparition de projets phare sur le territoire	1.4.1	Réaliser un benchmark des actions portées par des acteurs locaux
				1.4.2	Porter à la connaissance des solutions financières adaptées pour tout type de projet Climat-Air-Energie sur le territoire
		1.5	Poursuivre et renforcer le travail avec le Syndicat des		
			Eaux du Vivier autour des enjeux énergétiques Renforcer la collaboration avec les distributeurs		
		1.6	d'énergie (amélioration des connaissances, optimisation des installations, actions vis-à-vis des		
			habitants)		
		1.7	Renforcer le travail dans le COPART autour de la gestion des déchets		
			Mettre en place un système de management de l'énergie	2.1.1	Fiabiliser et développer l'acquisition des données
				2.1.2	d'énergie et fluides par le logiciel ATAL Structurer un univers Business Object sous ATAL
2	Améliorer le suivi énergétique du patrimoine	2.1		2.1.3	Créer une base de données transversales afin de centraliser et combiner l'ensemble des données nécessaires aux analyses énergétiques (données énergétiques et de facturations, données climatiques, données comptables et financières, données patrimoniales, données de servicel Fiabiliser et automatiser les traitements récurrents
				2.1.4	et/ou périodiques : - détections d'anomalies : de facturations, de consommations, de prix, - établissements de bilans périodiques simples bilans réglementaires ou obligatoires (dotations écoles privées, centres de loisirs, PCET, bilan carbone, refactruation des tiers,) - bilan comptable et budgétaire périodique (trimestre) en lien avec le service finance,
				2.1.5	- établissement hilan annuels Intégrer l'ensemble des énergies et fluides de la collectivité : carburants, éclairage public, production de chaleur, production photovoltaïque
				2.1.6	Sensibiliser les services gestionnaires d'activités consommatrices aux économies et enjeux sur leur propre activité
				2.1.7	Développer le pilotage énergétique des activités avec les services gestionnaires : actuellement management de l'activité chauffage au sein de la Régie batiment
		2.2	Développer un programme d'intervention pluri-annuel et mettre en place un système de suivi/ traçabilité des actions menées	2.2.1	Recueillir les besoins de traçabilité (et/ou statistiques) des décideurs et normaliser les saisies sous ATAL en conséquence de ce besoin
				2.2.2	Elaborer une stratégie énergétique dans la rénovation du patrimoine et le développement des EnR (PV, ECS)
		2.3	Générer un document cadre des exigences énergétiques par typologie de bâtiment/ par usage		Rédiger un référentiel
		2.4	Formaliser les actions menées par typologie (chauffage,		
		2.4	bâtit, etc)		

annexe à la délibération du 9 octobre 2017 - tableau récapitulatif des actions

				3.1.1	Réaliser un schéma directeur
				5.1.1	Classifier les réseaux pour prioriser les actions
3		3.1	Agir en faveur des réseaux de chaleur		notamment d'extension de réseaux de chaleur existants
			Agii en laveul des reseaux de chareul	3.1.2	(renforcer la production locale d'énergie au détriment
					des réseaux de GN)
	Mieux partager l'espace public				Initier de nouvelles zones 30 en partenariat avec les
		3.2	Agir pour mieux partager la rue	3.2.1	Conseils de quartier
					Générer un cahier de prescription pour le
				3.2.2	développement des zones apaisées
					Intégrer la dimension de qualité de l'air au
				3.2.3	développement des zones 30km/h (accidentologie et
				5.2.5	alternatives aux voitures).
					Créer une identité d'aménagement pour les usagers
				3.2.4	dans les périmètres « d'espaces partagés »
				3.2.5	Mettre en œuvre les Zones 30
		3.3	Mettre en place un « code de la rue » pour	5.2.5	Wettre en œuvre les zones so
			accompagner les démarches de mobilité douce et de		
			partage de l'espace public		
		3.4	Relancer la réflexion autour des zones réservées pour le		
			P+R avec les autres autorités aménageuses (CAN -		
		5.4	l'Etat)		
			Déployer de nouveaux vélos électriques avec le service		
		3.5	de Transport public gratuit		
					Valoriser les bonnes pratiques des agents :
		4.1	Partager avec les services les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agents	4.1.1	chauffagistes
				4.1.2	Renforcer la transversalité entre les services
			Développer l'approche en cout global dans les services		Nemoreer la transversante entre les services
	Renforcer l'efficience de la Ville de Niort	4.2	qui le souhaitent		
		4.3	Intégrer la dimension santé/ qualité de l'air dans les critères pour les produits d'entretien, peintures, etc.		Elaborer un référentiel de produits/matériaux à faible
				4.3.1	impact environnemental/santé et l'intégrer aux marchés
					de fournitures et travaux (DPM/DCPL)
				400	Mettre en place des prescriptions du service de
				4.3.2	maintenance au moment de l'achat de matérie
4		4.4	Identifier le budget associé à la politique énergie – développer l'analyse « cout global simplifié : investissement + cout d'entretien + cout de maintenance »		
		4.5	Etablir un bilan d'activité annuel autour des questions		
		4.5	climat-air-énergie		
		4.6	Mettre en place les filières de valorisation des déchets		
			ramassées sur la voirie		
		4.7	Améliorer la mobilité des agents. Développer le		
			covoiturage au sein de la collectivité pour tout type de		
			trajet		
	La biodiversité et l'adaptation au cœur des enjeux	5.1	Agir pour réduire les îlots de chaleur		Intégrer l'énergie-environnement (îlots de chaleur) et
					animations sur le changement climatique dans les
5				5.1.1	écoles. Lier l'adaptation du changement climatique avec
					la biodiversité sur le territoire (flèche à double sens)
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
				5.1.2	Partager les enjeux des ilots de chaleur avec les
				0.1.2	membres du COPART
		5.2	Maintenir la biodiversité dans les démarches de la ville	5.2.1	Réaliser le bilan des actions menées autour de la
				0.2.1	biodiversité
				5.2.2	Développer une approche qualitative de la biodiversité
				3.2.2	sur le territoire
				5.2.2	Sensibiliser et mener une démarche pédagogique autour
				5.2.3	des enjeux de la biodiversité auprès des citoyens
					' '
				5.2.4	Identifier des enjeux de la biodiversité autour de l'habitat (copropriétés, habitat collectif